

Pourquoi ?

Le 26 juin, le gouvernement a signé une **réforme de l'assurance chômage** qui a pour conséquences de précariser d'avantage les travailleurs, chômeurs et précaires. (accord UNEDIC du 22 Mars 2014)

Nous ne luttons pas seulement pour les secteurs culturels, mais nous combattons pour la sauvegarde et la défense des protections sociales de tous !

Nous exprimons clairement notre désaccord vis-à-vis de cette réforme qui prévoit :

🔗 Pour tous les chômeurs .

- Mise en place des « **droits rechargeables** » qui va inciter à la course aux petits boulots et au travail non déclaré.
- Mise en place d'un **différé d'indemnisation** pouvant aller jusqu'à 6 mois (180 jours). Ce différé est en fait une carence qui touchera jusqu'aux plus petits salaires : à partir de 900€/mois.
- **Dissuasion de recours judiciaires** : perte des indemnités de licenciement obtenues par la lutte ou des dommages et intérêts gagnés aux prud'hommes, par le report de l'indemnisation chômage ou d'une ponction directe par Pôle Emploi.

🔗 Pour les intérimaires (annexe 4) .

- Seuls resteront protégés par le régime spécifique les salariés des agences d'intérim.
- division par 2 de leurs cotisations chômage (avant réforme un jour travaillé = 10h cotisées, après réforme un jour travaillé = 5h cotisées)
- Les intérimaires de la fonction publique, vacataires, extra de la restauration ... basculeront au régime général sans aucune protection contre les licenciements.

🔗 Pour les seniors .

- Recul des allocations spécifiques des seniors à 62 ans. Une personne de 60 ans au chômage non indemnisé basculera donc au RSA.
- Les actifs de plus de 65 ans continueront de cotiser à l'UNEDIC.

🔗 Pour les intermittents (annexes 8 et 10) .

- Prise en charge par l'État de manière transitoire du différé d'indemnisation.
- Augmentation des cotisations sociales de 2 % donc baisse du net.
- Glissement progressif et quasiment irrémédiable des intermittents précaires (plus de 100 000 personnes) au régime général avec le système des droits rechargeables.

Ce n'est qu'une étape d'une politique de casse des droits sociaux et d'un projet global d'austérité. Les réformes à venir à la rentrée concernent la sécurité sociale, l'éducation, les collectivités locales, la fonction publique afin de faire pas moins de 50 milliards d'économies.

Renseignez-vous sur : culturendanger.free.fr exploitesenerves.noblogs.org cip-idf.org/

Rejoignez-nous aux assemblées populaires
tous les jours sur le parvis du Cratère de 14h à 23h.

Pourquoi ?

Le 26 juin, le gouvernement a signé une **réforme de l'assurance chômage** qui a pour conséquences de précariser d'avantage les travailleurs, chômeurs et précaires. (accord UNEDIC du 22 Mars 2014)

Nous ne luttons pas seulement pour les secteurs culturels, mais nous combattons pour la sauvegarde et la défense des protections sociales de tous !

Nous exprimons clairement notre désaccord vis-à-vis de cette réforme qui prévoit :

🔗 Pour tous les chômeurs .

- Mise en place des « **droits rechargeables** » qui va inciter à la course aux petits boulots et au travail non déclaré.
- Mise en place d'un **différé d'indemnisation** pouvant aller jusqu'à 6 mois (180 jours). Ce différé est en fait une carence qui touchera jusqu'aux plus petits salaires : à partir de 900€/mois.
- **Dissuasion de recours judiciaires** : perte des indemnités de licenciement obtenues par la lutte ou des dommages et intérêts gagnés aux prud'hommes, par le report de l'indemnisation chômage ou d'une ponction directe par Pôle Emploi.

🔗 Pour les intérimaires (annexe 4) .

- Seuls resteront protégés par le régime spécifique les salariés des agences d'intérim.
- division par 2 de leurs cotisations chômage (avant réforme un jour travaillé = 10h cotisées, après réforme un jour travaillé = 5h cotisées)
- Les intérimaires de la fonction publique, vacataires, extra de la restauration ... basculeront au régime général sans aucune protection contre les licenciements.

🔗 Pour les seniors .

- Recul des allocations spécifiques des seniors à 62 ans. Une personne de 60 ans au chômage non indemnisé basculera donc au RSA.
- Les actifs de plus de 65 ans continueront de cotiser à l'UNEDIC.

🔗 Pour les intermittents (annexes 8 et 10) .

- Prise en charge par l'État de manière transitoire du différé d'indemnisation.
- Augmentation des cotisations sociales de 2 % donc baisse du net.
- Glissement progressif et quasiment irrémédiable des intermittents précaires (plus de 100 000 personnes) au régime général avec le système des droits rechargeables.

Ce n'est qu'une étape d'une politique de casse des droits sociaux et d'un projet global d'austérité. Les réformes à venir à la rentrée concernent la sécurité sociale, l'éducation, les collectivités locales, la fonction publique afin de faire pas moins de 50 milliards d'économies.

Renseignez-vous sur : culturendanger.free.fr exploitesenerves.noblogs.org cip-idf.org/

Rejoignez-nous aux assemblées populaires
tous les jours sur le parvis du Cratère de 14h à 23h.